

DECRET N°2013-420..DU..08..OCTOBRE 2013

Chargeant **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs de l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, pour la période du 28 avril au 05 mai 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;

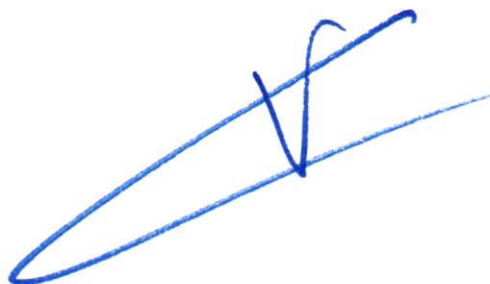
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 05 au vendredi 23 août 2013, Monsieur **Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, est chargé de l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le ..08..octobre..2013....

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Ampliations : PR : 10 - AN : 6 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MDN : 2 - PM/CCAGEPPPPDDS : 4 - SGG : 4 - Autres Ministères : 26

